

CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA FÊTE COMMUNALE « MAROLLES EN FETE » LE SAMEDI 22 JUIN 2019

ENTRE

La commune de MAROLLES EN BRIE, représentée par son Maire, Sylvie GERINTE,
d'une part, ci-après dénommée « la Commune »

et

GOLF BLUE GREEN, représenté par son Directeur, Monsieur Nicolas BERTIERI,
domicilié Mail de la Justice, 94440 Marolles-en-Brie,
d'autre part, ci-après dénommé « l'Intervenant »

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : PREAMBULE

La présente convention a pour objet d'identifier les engagements réciproques des deux parties nommées ci-dessus, dans le cadre du partenariat pour la manifestation communale « Marolles en Fête ».

Les parties soussignées s'engagent à respecter l'intégralité des clauses ci-dessous.

ARTICLE 2 : OBLIGATIONS DE L'INTERVENANT

L'Intervenant s'engage à assurer l'accueil du public et l'animation de « L'initiation au golf » sur l'espace dédié, situé sur le parc urbain (rue du Faubourg Saint-Marceau, derrière les courts de tennis extérieurs), de 12h à 17h30.

Il transportera et installera son matériel sur l'espace dédié avant 12h.

ARTICLE 3 : OBLIGATIONS DE LA COMMUNE

La Commune s'engage à mettre gratuitement à disposition de l'Intervenant le matériel nécessaire à sa participation :

- une arrivée électrique de 16 ampères ;
- 3 barrières de police ;
- 1 table ;
- 2 chaises.



Sylvie GERINTE
Maire de Marolles-en-Brie

Fait à Marolles-en-Brie, le 12 juin 2019

Nicolas BERTIERI
Directeur du Golf Blue Green de Marolles-en-Brie